

PROVINCE DE HAINAUT

VILLE DE LA LOUVIERE

Du registre aux délibérations du Conseil communal a été extrait ce qui suit :

Séance du 26 février 2019

Présents :

en séance publique

DIVISION FINANCIERE -
Cellule Recette

M.J.GOBERT, Bourgmestre
Mme F. GHIOT, MM. L. WIMLOT, M. DI MATTIA, A. GAVA, Mme N. CASTILLO,
M. P. LEROY, Mme E. LELONG, Echevins,
M. N. GODIN,Président du CPAS,
M. J.C.WARGNIE, Mme D. STAQUET, M. O. DESTREBECQ, Mme O. ZRIHEN, M. F. ROMEO,
Mme F. RMILI, MM. A. FAGBEMI, M. VAN HOOLAND, Mme A. DUPONT, MM. J. CHRISTIAENS,
A. HERMANT, A. CERNERO, A. AYCIK, E. PRIVITERA, D. CREMER, M. BURY, Mme B. KESSE,
M. L. RESINELLI, Mmes N. NANNI, L. LEONI, Ö. KAZANCI, MM. X. PAPIER, S. ARNONE,
M. M. KURT, Mme L. RUSSO, MM. O. LAMAND, M. SIASSIA-BULA, Mme A. LECOCQ, L. LUMIA, MM. A. CLEMENT, C. DUPONT, M. PUDDU, Mme A. SOMMEREYNS, Conseillers communaux,
Mme L. ANCIAUX, Présidente du Conseil communal,
M.R.ANKAERT, Directeur Général
En présence de M.E. MAILLET, Chef de Corps, en ce qui concerne les points « Police »

106. Finances - Fiscalité 2019 - Règlement - Redevance sur les prestations du Musée Ianchelevici

Le Conseil,

Vu les articles 41, 162, et 173 de la Constitution ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'article L1132-4 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu les dispositions légales en vigueur en matière de fiscalité communale;

Revu sa délibération du 19 novembre 2018, établissant pour l'exercice 2019, une redevance communale sur les prestations du Musée Ianchelevici;

Considérant que ladite délibération est devenue exécutoire le 26 décembre 2018 par expiration du délai de tutelle ;

Considérant que la Ville a établi la présente redevance afin de se procurer les moyens financiers nécessaires à l'exercice de ses missions de service public;

Vu la communication du dossier à la directrice financière faite en date du 26/02/19 conformément à l'article L1124-40 §1,3° et 4° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis remis en extrême urgence tel que repris en annexe ;

Sur proposition du Collège communal;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1er- Il est établi au profit de la Ville, pour l'exercice 2019, une redevance communale sur les prestations du Musée Ianchelevici.

Article 2 - La prestation est due par la personne physique ou morale qui en bénéficie.

Article 3 - Les taux sont fixés comme suit :

• tarifs des entrées par personne :

- individuels : € 3,00
- individuels : € 1,25 (tarif spécial pour les personnes ayant un statut précaire - article 27)
- tarifs réduits : € 2,00
- tarifs de groupe (minimum 10 personnes) : € 1,50
- enfants de moins de 12 ans accompagné : gratuit
- PassARTour : € 1,50
- Carte ICOM : 1 entrée gratuite
- Passeport 365 : 2 entrées gratuites
- Carte PROF : 1 entrée gratuite
- Carte SW : 1 entrée gratuite
- Carte Camping Key : 1 entrée gratuite
- Carte FED + : 2 entrées à € 2,00
 - 1er dimanche du mois : entrée gratuite
 - Entrée lors de festivités (journée/fête de la gratuité, fête de la Fédération Wallonie Bruxelles, fête du Patrimoine, anniversaire du musée,...) : entrée gratuite

• tarifs activités diverses

1) animations scolaires, extrascolaires et crèches par personne :

- collections permanente et exposition temporaire : € 1,50
- animation métal : € 3,00
- groupes scolaires handicap : € 1,50
- accompagnant : gratuit
- Pass P'tits Loups : gratuit

2) animations scolaires, extrascolaires et crèches extra-muros par personne:

- 1/2 journée : € 3,50
- 1 journée : € 7,00

3) animations famille :

- Marmaille : application du tarif d'entrée
- Forfait activité famille : € 15,00
- Activités lors de festivités (journée/fête de la gratuité, fête de la Fédération Wallonie Bruxelles, fête du Patrimoine,...) : gratuites

4) animations/activités adultes individuels:

- 1/2 journée : € 5,00
- conférence (entrée+conférence) : € 5,00

5) visites groupes adultes :

- visite guidée (collection permanente + exposition temporaire) : forfait € 80,00 + tarif groupe/personne
- handicap visuel : € 5,00
- handicap mental : € 5,00
- handicap auditif : € 5,00
- sensibilisation : € 5,00

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1er- Il est établi au profit de la Ville, pour l'exercice 2018, une redevance communale sur les prestations du Musée Ianchelevici.

Article 2 - La prestation est due par la personne physique ou morale qui en bénéficie.

Article 3 - Les taux sont fixés comme suit :

• tarifs des entrées par personne :

- individuels : € 3,00
- individuels : € 1,25 (tarif spécial pour les personnes ayant un statut précaire - article 27)
- tarifs réduits : € 2,00
- tarifs de groupe (minimum 10 personnes) : € 1,50
- enfants de moins de 12 ans accompagné : gratuit
- PassARTour : € 1,50
- Carte ICOM : 1 entrée gratuite
- Passeport 365 : 2 entrées gratuites
- Carte PROF : 1 entrée gratuite
- Carte SW : 1 entrée gratuite
- Carte Camping Key : 1 entrée gratuite
- Carte FED + : 2 entrées à € 2,00
 - 1er dimanche du mois : entrée gratuite
 - Entrée lors de festivités (journée/fête de la gratuité, fête de la Fédération Wallonie Bruxelles, fête du Patrimoine, anniversaire du musée,...) : entrée gratuite

• tarifs activités diverses

1) animations scolaires, extrascolaires et crèches par personne :

- collections permanente et exposition temporaire : € 1,50
- animation métal : € 3,00
- groupes scolaires handicap : € 1,50
- accompagnant : gratuit
- Pass P'tits Loups : gratuit

2) animations scolaires, extrascolaires et crèches extra-muros par personne:

- 1/2 journée : € 3,50
- 1 journée : € 7,00

3) animations famille :

- Marmaille : application du tarif d'entrée
- Forfait activité famille : € 15,00
- Activités lors de festivités (journée/fête de la gratuité, fête de la Fédération Wallonie Bruxelles, fête du Patrimoine,...) : gratuites

4) animations/activités adultes individuels:

- 1/2 journée : € 5,00
- conférence (entrée+conférence) : € 5,00

5) visites groupes adultes :

- visite guidée (collection permanente + exposition temporaire) : forfait € 80,00 + tarif groupe/personne
- handicap visuel : € 5,00
- handicap mental : € 5,00
- handicap auditif : € 5,00
- sensibilisation : € 5,00

- atelier handicap: € 1,50
- accompagnant : gratuité (si participation à l'atelier € 1,50)
- Visite guidée et atelier : forfait de € 50,00 + € 3,00/personne
- Visite guidée et atelier métal : forfait de € 50,00 + € 5,00/personne

6) Visites groupes mixtes (adultes et enfants)

- Visité guidée : forfait de € 50,00 + tarif groupe/personne
- Visite guidée et atelier : forfait de € 50,00 + € 3,00/adulte ou € 1,50/enfant
- Visite guidée et atelier métal : forfait de € 50,00 + € 5,00/adulte ou € 3,00 /enfant

7) Anniversaire : € 60,00

8) Stage :

- Enfant : € 60,00 ou € 50,00 pour le personnel communal
- Adultes :
 - € 10,00 pour un stage d'un jour
 - € 100,00 pour un stage d'une semaine

9) Article 27 (minimum 8 personnes):

- visite : € 30,00 (€ 1,25 + un ticket, le reste est pris en charge par article 27)
- visite et animation : € 50,00 (€ 1,25 + un ticket, le reste est pris en charge par article 27)

10) Alpha-Fle :

- Visite : € 30,00
- Visite + atelier : € 50,00

11) Divers

Catalogues		Recettes diverses	
1614-18	7,50 €	Affiches	2,00 €
Aimé MPANE	20,00 €	Badges	2,00 €
Art construit	10,00 €	Badges miroir	3,00 €
Arts appliqués	7,00 €	Magnettes	3,00 €
BABEL	8,00 €	Portes clés	5,00 €
Balthazar	25,00 €	Cartes postales	0,50 €
Boch Anna	70,00 €	Gardiennage/heure	38,50 €
Bois, verre, métal	5,00 €	Gardiennage après 22h/heure	77,00 €
Bury	25,00 €	Location salles musée/soir	400,00 €
Chavée	25,00 €		
Chavée (tiré à part)	2,50 €		
Cube au Carré	20,00 €		
Dessin de presse	8,00 €		
Dessin de sculpteur	7,00 €		
Destinations improbables	8,00 €		
Deuxième Nature	7,00 €		
Devos	2,50 €		
Dusépulchre	25,00 €		
Feulien	20,00 €		

Flesh II	12,00 €		
Forêt ville/musée	8,00 €		
Glissement de terrain	10,00 €		
Helvetica	20,00 €		
Herregodts	5,00 €		
Joris	7,50 €		
L'expo de vos rêves	8,00 €		
La lithographie	16,00 €		
Laid Bidule	8,00 €		
Le dessin ininterrompu	30,00 €		
Liard	2,50 €		
Locoge	5,00 €		
Marien	31,00 €		
Matière transfigurée	45,00 €		
Robert Michiels	8,00 €		
Victor Noël	10,00 €		
Nervia Riga	18,00 €		
NO STYLE NO GLORY	8,00 €		
Objets#Contre-objets	8,00 €		
On n'a pas ... 20 ans	8,00 €		
Patrimoine 2005	10,00 €		
Péji	8,00 €		
Roig Bernardi	15,00 €		
Sculpture construite	10,00 €		
Sculpture roumaine	8,00 €		
Staccioli	7,00 €		
Stephen Sack	10,00 €		
Survage Léopold	30,00 €		
Taminiaux	8,00 €		
Tendances Contemp	10,00 €		
Traces	2,00 €		
Trésors cachés	34,95 €		
Une Ville une collect°	13,50 €		
Van den Abeele	10,00 €		
Van den Abeele	40,00 €		
Willy Verginer	20,00 €		
Visions du Hainaut	13,50 €		
Wallet, donation	7,50 €		

X.Y. L'Emprise du genre	12,00 €		
-------------------------	---------	--	--

Article 4 - La redevance est payable au comptant. La preuve du paiement de la redevance se fera sur base de la délivrance d'une quittance. A défaut de paiement, le recouvrement de la créance se fera conformément aux dispositions de l'article L1124-40 § 1er du Code la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Article 5 - Le présent règlement sera publié conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Article 6 - La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

Par le Conseil :

Le Directeur Général,

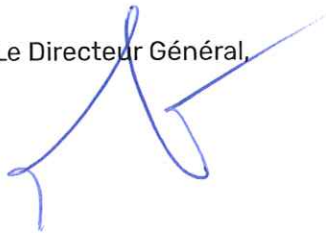
R.ANKAERT

Le Bourgmestre,

J.GOBERT

Pour expédition conforme :

Le Directeur Général,



Rudy ANKAERT

Par délégation du Bourgmestre,
l'Echevin



Laurent WIMLOT